



12 MARS 2024

Le Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports

Le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Mer et de la Biodiversité

Réf : MT/2024-03/8313

Paris, le

*Destinataires in fine*

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations,  
Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire national,

Le constat est largement partagé aujourd'hui d'une insuffisante attractivité des corps des officiers de port et officiers de port adjoints qui affecte les recrutements et le bon fonctionnement des capitaineries de métropole et d'outre-mer. Nous comprenons l'impatience de la profession de voir se concrétiser des mesures après plus de deux années de concertation.

Une première étape est franchie avec l'examen par le comité social d'administration ministériel prévu le 14 mars 2024 de trois projets de décrets et deux projets d'arrêtés. Ces textes permettent d'élargir les possibilités de recrutements et les viviers de candidats ainsi que d'améliorer les déroulés de carrière. Ils permettent notamment la revalorisation de certains indices de la grille statutaire des officiers de port, créent un troisième grade de lieutenant de port de classe exceptionnelle et réévaluent la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel de responsable de capitainerie.

Ces textes sont indispensables pour pouvoir concrétiser en 2025 des prises de postes effectives plus nombreuses permises par l'augmentation significative des places offertes aux concours dès 2024. En effet, comme vous le savez, le nombre de candidats aux concours est aujourd'hui le principal facteur limitatif des recrutements effectifs.

Nous vous confirmons par ailleurs, l'ouverture dans les prochains jours d'un cycle de concertation mené par la direction des ressources humaines du secrétariat général et la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) qui comprendra :

- un volet sur le recrutement, avec une réunion prévue le 21 mars 2024 : seront abordés la révision des épreuves et les programmes des concours, l'inscription dans le vivier n°2 des fonctions de commandant de port adjoint dans les ports décentralisés pour le tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port hors classe, l'insertion d'une règle de gestion pour un niveau minimal requis (linguistique et maritime) pour les services des gens de mer souhaitant intégrer le corps des officiers de port adjoints par la liste d'aptitude ;

- un volet sur les rémunérations, avec une réunion le 4 avril 2024 : la concertation portera sur les questions indemnitaires, avec l'alignement sur les grilles des attachés, le complément géographique pour les agents affectés en Corse et l'amélioration de l'IFSE des officiers de port ;

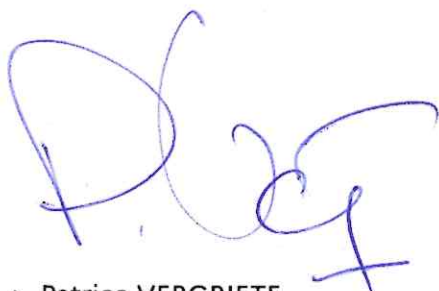
- un volet statutaire, avec une réunion le 25 avril 2024 qui traitera de la revalorisation des grilles pour se rapprocher de celles des autres corps de catégorie A (vous trouverez en annexe à ce courrier une proposition de nouvelle grille indiciaire). Seront abordés également l'explicitation des missions des officiers de port et officiers de port adjoints, la réduction de la durée des premiers échelons de lieutenant de port et l'assouplissement des conditions pour l'accès au grade de lieutenant de port hors classe. Une réflexion sera engagée sur la liste des emplois de capitaine de port en chef et de responsable de capitainerie.

Nous avons bien noté également la revendication de certains d'entre vous en matière de reclassement des officiers de port adjoints. Ce point sera examiné avec attention.

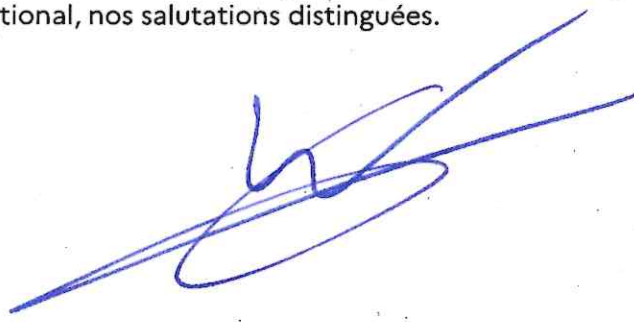
Les mesures réglementaires issues de cette deuxième phase de concertation seront soumises au guichet unique dès juin 2024.

En complément, la DGAMPA a engagé, en partenariat avec la DRH et l'école du service public de la mer, une refonte de la formation des officiers de port et officiers de port adjoints. Une réunion sera organisée le 10 avril 2024 pour échanger sur les orientations retenues. Les nouveaux modules de formation entreront en vigueur en 2025, en cohérence avec les travaux d'élargissement du vivier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire national, nos salutations distinguées.



Patrice VERGRIETE



Hervé BERVILLE

Destinataires :

FO  
Monsieur Zaïnîl NIZARALY  
Secrétaire général de la FEETS-FO

Stéphane LUCAS  
Secrétaire général du Syndicat National des Officiers de Port FO

CGT  
M. Ivan CANDE  
Secrétaire général de la Fédération FNEE-CGT

Pierre de CHABANEIX  
Secrétaire Général de la Section Nationale des Officiers de Port  
Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer

CFDT  
Monsieur Dominique VINCENT  
Secrétaire général de la Fédération CFDT UFETAM

UNSA-UNIPEF  
Madame Sylvie MIAN  
Secrétaire générale de la Fédération UNSA Développement durable  
Madame Sandrine GOURLET  
Présidente de l'UNIPEF

SNCTA-SNPL  
Monsieur Stéphane ROZALEN.  
Secrétaire national du SNCTA  
Monsieur Jean-Emmanuel ANTAL  
Secrétaire général du SNPL France ALPA

FSU  
Madame Véronique CARACO-GIORDANO  
Secrétaire générale de la FSU

projection sur les grilles des officiers de ports

Grilles indiciaires de la catégorie A type à jour au 1er janvier 2024

Echelon	Durée	IB	IM
1	1 an 6 mois	444	395
2	2 ans	469	415
3	2 ans	499	435
4	2 ans	525	455
5	2 ans 6 mois	567	485
6	3 ans	611	518
7	3 ans	653	550
8	3 ans	693	580
9	3 ans	732	610
10	4 ans	778	645
11	-	821	678

Grille indiciaire des officiers de port après décret modificatif (CSAM 14 mars 2024)

Echelon	Durée	IB	IM
1	2 ans	542	466
2	3 ans	568	486
3	3 ans	610	517
4	3 ans	654	551
5	3 ans	691	579
6	3 ans	730	609
7	4 ans	777	644
8	-	798	661

1er grade  
AAE / C2

Echelon	Durée	IB	IM
1	2 ans	542	466
2	3 ans	568	486
3	3 ans	610	517
4	3 ans	654	551
5	3 ans	691	579
6	3 ans	730	609
7	4 ans	777	644
8	-	798	661

2e grade  
APAE / C1

Echelon	Durée	IB	IM
1	2 ans	639	540
2	2 ans	693	580
3	2 ans	732	610
4	2 ans	791	655
5	3 ans	843	695
6	-	869	715

3e grade  
AHCAE / CP  
HC

Echelon	Durée	IB	IM
1	2 ans	797	660
2	2 ans	850	700
3	2 ans	896	735
4	2 ans 6 mois	946	773
5	3 ans	995	811
6	-	1027	835
Echelon spé.	1 an	HEA	-
	1 an	HEA2	-
	-	HEA3	-

Employe  
fonctionnel  
CAEDAD / CP  
en chef

Echelon	Durée	IB	IM
1	1 an 6 mois	661	557
2	1 an 6 mois	711	595
3	2 ans	762	633
4	2 ans	812	671
5	2 ans	861	709
6	2 ans	912	748
7	2 ans 6 mois	959	782
8	2 ans 6 mois	996	812
9	-	1027	835
Echelon spé.	1 an	HEA	-
	1 an	HEA2	-
	-	HEA3	-

Proposition nouvelle grille indiciaire pour saison juillet 2024

Echelon	Durée	IB	IM	Gain
1	2 ans	542	466	0
2	3 ans	568	486	0
3	3 ans	611	518	1
4	3 ans	654	551	0
5	3 ans	693	580	1
6	3 ans	732	610	1
7	4 ans	778	645	1
8	-	821	678	17

1er grade  
AAE / C2

Echelon	Durée	IB	IM	Gain
1	2 ans	542	466	0
2	3 ans	568	486	0
3	3 ans	611	518	1
4	3 ans	654	551	0
5	3 ans	693	580	1
6	3 ans	732	610	1
7	4 ans	778	645	1
8	-	821	678	17

2e grade  
APAE / C1

Echelon	Durée	IB	IM	Gain
1	2 ans	639	540	0
2	2 ans	693	580	30
3	2 ans	732	610	85
4	2 ans	791	655	80
5	3 ans	843	695	78
6	-	869	715	111

3e grade  
AHCAE / CP  
HC

Echelon	Durée	IB	IM	Gain
1	2 ans	752	626	34
2	2 ans	821	678	22
3	2 ans	876	720	15
4	2 ans 6 mois	959	768	5
5	3 ans	995	811	0
6	3 ans	1027	835	0
Echelon spé.	1 an	HEA - 1100	895	0
	1 an	HEA2 - 1150	930	0
	-	HEA3 - 1217	977	0

Employe  
fonctionnel  
CAEDAD / CP  
en chef

Echelon	Durée	IB	IM	Gain
1	2 ans	752	626	34
2	2 ans	821	678	22
3	2 ans	876	720	15
4	2 ans 6 mois	959	768	5
5	3 ans	995	811	0
6	3 ans	1027	835	0
7	1 an	HEA - 1100	895	0
8	1 an	HEA2 - 1150	930	0
Echelon spé.	1 an	HEA3 - 1217	977	0